République Démocratique du Congo

Université Officielle de Bukavu

Faculté des Sciences

Département de Biologie

Laboratoire d'Hydrobiologie, d'Aquaculture et Gestion des Ressources Naturelles (LHAGREN)

SENSIBILISATION LIEE AUX PROJETS MRV

RAPPORT DU PROJET DE SENSIBILISATION SUR LA LUTTE CONTRE LA DIMINUTION DE STOCK HALIEUTIQUE AU LAC KIVU DANS LE SOUS BASSIN DE BUKAVU

Institutions partenaires du projet : l'Université Officielle de Bukavu (UOB) et la Coordination Provinciale de l'Environnement, Développement Durable / Province du Sud-Kivu, RD Congo

Coordinateur : **AKONKWA BALAGIZI Désiré**, Enseignant-chercheur à l'Université Officielle de Bukavu, Faculté des Sciences, Département de Biologie. Directeur du Laboratoire d'Hydrobiologie, d'Aquaculture et Gestion des Ressources Naturelles (LHAGREN-UOB).
E-mail : *akonkwabalagizi@yahoo.fr*
Tél. : +243991903965

Collaborateur : **BAYUBASIRE Innocent**, Responsable du service de monitoring à la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature / Province du Sud-Kivu.
E-mail : *bayubasireinnocent@gmail.com*
Tél. : +243993711262

Septembre 2023

1. INTRODUCTION

Les conflits armés dans la partie Est de la République Démocratique du Congo ont réduit les activités agro-pastorales des milieux ruraux, conduisant à l'exode rural. Pour sa survie, la population s'est généralement adonnée à la pêche au lac Kivu suite à une acquisition des engins de pêche à des coûts relativement moindres. Cela a conduit à une augmentation des pêcheurs et plusieurs techniques de pêche ravageuses sur ce lac et conduisant ainsi à la diminution de son stock halieutique. Plusieurs nouvelles techniques de pêche destructrices au lac Kivu ne sont malheureusement pas reprises dans la règlementation de la pêche en RD Congo datant de 1937. Cette loi datant de l'époque coloniale nécessite une adaptation aux nouvelles réalités du lac Kivu. Un arrêté spécifique au lac Kivu a été initié dans le même cadre au niveau de la Province du Sud-Kivu pour réglementer la pêche au lac Kivu mais jusque-là pas encore signé et adopté.

Parmi les objectifs assignés à ce projet, on note les échanges avec les décideurs politiques afin d'accélérer la signature de cet arrêté spécifique aux réalités actuelles du lac Kivu dans le secteur de la pêche. Aussi, les pêcheurs, les agents de la police lacustre et des forces navales œuvrant dans la surveillance de la pêche au lac Kivu, sous bassin de Bukavu, ont été sensibilisés sur les récurrences des mauvais engins de pêche présents au lac Kivu et leurs conséquences sur la productivité halieutique de ce lac. Des émissions radio ont été également produites à la radio communautaire Maendeleo pour atteindre toutes les parties dont la population riveraine, les pêcheurs, les vendeurs et consommateurs des poissons immatures. Cent quatre-vingt-deux dépliants ont été distribués aux participants lors de ces activités.

2. DEROULEMENT DES ACTIVITES

2.1. ATELIER D'ECHANGE AVEC LES DECIDEURS SUR L'ARRETE PROVINCIAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA PECHE AU LAC KIVU

L'atelier d'échange avec les autorités politico-administratives est intervenu en date 31 mars 2023 dans la salle de réunion du gouvernorat de la Province du Sud Kivu. Cette activité avait pour objectif le suivi de l'arrêté provincial sur la règlementation de la pêche au lac Kivu. La modération était assurée par le représentant du Recteur de l'Université Officielle de Bukavu, le professeur Alfred CUBAKA KABAGALE.

2.1.1 Mots de bienvenue

La session a débuté par l'hymne nationale congolaise. Le mot de bienvenue a été prononcé par madame Jeanne BALEZI, protocole d'état du gouvernorat de la Province du Sud Kivu. Après la présentation de chaque participant, le mot d'ouverture a été prononcé par le Gouverneur a.i et ministre provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage qui a remercié l'Université Officielle de Bukavu qui se démarque des autres institutions de la place par ses initiatives dans tous les domaines

du quotidien de la population congolaise. Il a rappelé les différents défis auxquels fait face le secteur de la pêche à savoir le manque d'information des pêcheurs et la qualité des intrants (filets prohibés) œuvrant au lac Kivu. Il a ensuite encouragé les scientifiques de l'Université à travers la faculté des Sciences à travailler ensemble avec les services étatiques pour que le secteur de la pêche au lac Kivu soit assaini. Le gouverneur a.i a promis son accompagnement et la mobilisation des partenaires pouvant disponibiliser des engins de pêche respectant les normes.



Figure 1 : Mots de bienvenue par le Gouverneur a.i et ministre provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage

2.1.2 Présentation sur les différentes menaces qui guettent le secteur de la pêche au lac Kivu

Après distribution des dépliants, Mr Alicet IRENGE, Assistant à l'UOB et chercheur au Laboratoire d'Hydrobiologie, d'Aquaculture et Gestion des Ressources Naturelles (LHAGRE-UOB) a informé aux participants que cette campagne de sensibilisation a commencé en 2018 et se concentrait exclusivement sur les pêcheurs, et que pour cette année elle prend en considération d'autres parties prenantes dans le secteur de la pêche telles que les décideurs, les éléments de la force navale et les vendeurs et consommateurs.

Il a introduit sa présentation en mettant en cause les défis majeurs ayant conduit à la surpêche au lac Kivu et à la baisse des captures en poissons, à savoir ; les guerres à répétition dans la sous-région et l'absence d'une réglementation actualisée. Il a présenté les types d'engins de pêche prohibés opérant au lac Kivu ainsi que leurs inconvénients. L'implication des autorités politico-administratives est ainsi très importante car elle permettra de mettre en pratique les recommandations de la conférence provinciale du 03/11/2022 portant sur l'insécurité au lac Kivu avec comme thème : l'état de lieu de la dégradation des activités de pêche dans le lac Kivu, la bonne conduite pour une pêche responsable afin de faciliter la signature de l'arrêté pour une pêche durable.



Figure 2. Quelques images de l'atelier d'échange avec les décideurs au gouvernorat de la Province du Sud-Kivu

2.1.3 Echanges et recommandations des participants

Les échanges ont tourné autour de la nécessité de l'arrêté provincial sur la réglementation de la pêche pour contribuer à l'augmentation du stock halieutique au lac Kivu. La gestion de la pêche au lac Kivu obéi au principe de droit interne et droit international. Il sera question d'harmoniser avec les textes existants. Il a été recommandé l'intégration de la Société civile, souvent ignorée, dans la gestion de la pêche. Le trafic d'influence et la corruption font partie des maux qui ne favorisent pas une pêcherie assainie au lac Kivu. La force navale et la police lacustre ne seront considérées que comme des structures d'accompagnement dans le secteur de la pêche. A la fin de l'atelier, une commission sur la pêche au lac Kivu a été constituée en vue d'une harmonisation des textes de l'arrêté en tenant compte des différentes recommandations des ateliers sur la pêche au lac Kivu pour la signature de l'arrêté.

La commission en charge du suivi des textes a été constituée de la manière suivante :

1. Représentant de la Force Navale
2. Représentant du ministère de l'environnement
3. Conseiller du Gouverneur en matière d'agriculture, pêche et élevage

4. Conseiller du Gouverneur en charge des affaires juridiques
5. Représentants des pêcheurs, cadres de base et société civile
6. Représentant de l'inspection Provinciale de la pêche
7. Les scientifiques de l'Université Officielle Bukavu

Un délai de deux semaines a été accordé à la commission afin de rassembler et harmoniser tous les textes en rapport avec cet arrêté et le déposer au gouvernorat de la province. Trois réunions ont été organisées le 06 et le 14 Avril ainsi que le 01 mai 2023 par cette commission à l'Inspection Provinciale de l'Agriculture Pêche et Elevage de la province du Sud-Kivu. Le draft de l'arrêté a été remis conseillé du gouverneur en matière de l'Agriculture pêche et élevage lors de la dernière réunion de la commission qui avait promis de le déposer au Ministre Provinciale de l'Agriculture pêche et élevage. En date du 15 aout 2023 l'équipe de scientifique de l'U.O.B a pris rendez-vous avec le Ministre Provinciale de l'Agriculture pêche et élevage de la province du Sud-Kivu pour savoir si l'arrêté avait été transmis au gouverneur. Le ministre étant absent, son directeur de cabinet a montré à la délégation de l'UOB la lettre de transmission de cet arrêté.

Commencé à 14h00, l'atelier a pris fin à 17h30 et le mot de clôture a été prononcé par le conseiller du Gouverneur en charge des affaires juridiques, suivi d'une photo de famille.

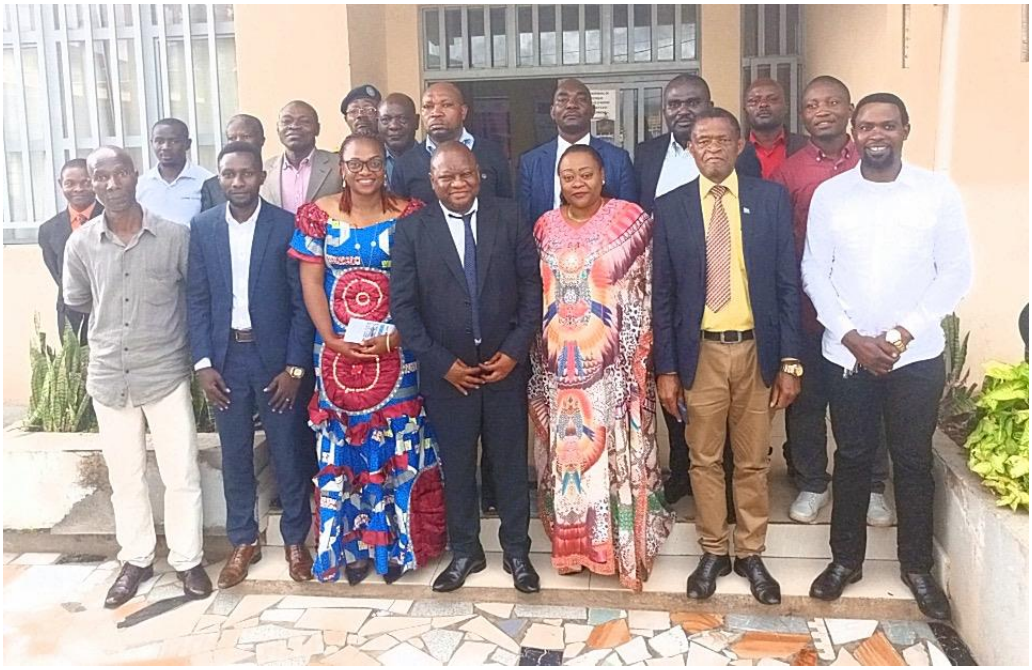


Figure 3 : Photo de famille après l'atelier d'échange avec les décideurs sur l'arrêté provincial portant réglementation de la pêche au lac Kivu

2.2. SENSIBILISATION DES PECHEURS AU FILET MAILLANT A KAZINGO

La sensibilisation des pêcheurs à Kazingo est intervenue en date 08 avril 2023 à la station de débarquement de Kazingo. Cette activité avait pour missions : sensibiliser les pêcheurs sur le non

emploi des filets prohibés et les conséquences de ces derniers sur la productivité halieutique du lac Kivu.



Figure 3 : Equipe des sensibilisateurs réunis à la station du LHAGREN-UOB avant le déploiement sur le terrain

Cette activité a été réalisée par les chercheurs du LHAGREN-UOB et la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature / Province du Sud-Kivu. La session a commencé par les présentations sous la modération de Mr. Innocent BAYUBASIRE, responsable du service de monitoring à la Coordination Provinciale de l'Environnement.

2.2.1 Présentation des différentes menaces qui guettent le secteur de la pêche au lac Kivu et leurs conséquences

Moyennant les dépliants, Mr Alicet IRENGE de l'UOB et LHAGREN-UOB a introduit cette présentation en montrant aux pêcheurs les causes ayant conduit à la baisse de capture des poissons au lac Kivu. Il a insisté sur l'utilisation des mauvais engins de pêche, surtout les filets de petites mailles (les filets moustiquaires, la senne de plage « machine », le filet Lusenga associé aux moustiquaires, les filets maillants et carrelets). Il est revenu aussi sur les mauvaises pratiques de pêche comme la pêche tam-tam, la fixation des torches sur les filets, également sur la pêche dans les zones de frayères.
Le présentateur a montré que la diminution des poissons dans le lac Kivu impacte en premier sur les pêcheurs qui dépendent plus de la productivité de ce lac.

Il a attiré leur attention avec l'exemple de l'espèce *Limnothrissa miodon* connue sous le nom de Sambaza qui est la plus exploitée même si introduite au lac Kivu, les mauvaises pratiques de pêche risquant de conduire à son extinction suite aux captures des poissons immatures.



Figure 4 : Quelques images de sensibilisation des pêcheurs à la station de débarquement de Kazingo

Il a informé les pêcheurs qu'ils ont un grand rôle à jouer, bien qu'ils ne soient pas les seuls concernés par cette campagne de sensibilisation qui va toucher d'autres parties prenantes pour essayer de stopper cette diminution des captures, observée actuellement au lac Kivu.
Pour finir son exposé, le présentateur a sensibilisé les vendeuses présentes également sur le site en attirant leur attention sur le fait qu'elles étaient en train de financer et encourager la diminution des poissons au lac Kivu en vendant les alevins de poissons. A travers ce geste elles financent donc la disparition des poissons dans le lac et seront aussi frappées lorsque les pêcheurs pêcheront le dernier poisson au lac Kivu et comprendront par la suite que l'argent n'est pas comestible.

- **Questions**

Quelques questions ont été posées par les pêcheurs comme par exemple :

- Si nous utilisons aujourd'hui les filets maillants ne respectant pas les normes, à qui la faute?
- J'ai un filet maillant qui ne répond pas aux normes et qui m'aide à trouver la ration pour ma famille et les frais de scolarité de mes enfants: pourquoi me le ravir sans me donner un bon filet?
- Nous pêcheurs, avons des filets maillants de petites mailles : comment en avons eu? Pourquoi les autorités permettent-ils l'importation des filets dont les mailles sont inférieures à 9mm ?

- **Tentatives de réponse et conseils**

Prenant la parole, Mr. Innocent a montré aux pêcheurs que l'utilisation des filets prohibés est à la fois de la responsabilité des pêcheurs et des autorités ayant la pêche dans leurs attributions qui sont actuellement en train de vouloir remédier à ce problème. Il a poursuivi en signalant que les autorités sont déjà conscientes que la vente des engins de pêche n'est pas totalement contrôlée, raison pour laquelle on retrouve les filets prohibés dans les mains de pêcheurs. Il espère que d'ici peu il y aura l'implantation d'un seul dépôt provincial où tous les engins de pêche seront certifiés et vendus.
Pour ce qui est d'autres engins prohibés qui traversent frauduleusement les frontières, un contrôle strict sera envisagé. Il a rappelé aux pêcheurs qu'en utilisant les filets moustiquaires, la pêche tam-tam et la pêche dans les frayères, ils demeurent les premiers responsables de la destruction de la faune halieutique. Il leur a ainsi demandé de montrer une bonne volonté en s'organisant et en se mobilisant pour décourager les mauvaises pratiques de pêche.

2.3. SENSIBILISATION DES ELEMENTS DE LA POLICE LACUSTRE A LA STATION DE LHAGREN-UOB, LE MERCREDI 12/04/2023

Cette activité a eu lieu le Mercredi 12.04.2023 à la station du Laboratoire d'Hydrobiologie d'Aquaculture et Gestion de Ressources Naturelle de l'UOB. L'activité a été introduite par l'Inspecteur BISIMWA de la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature/ Sud-Kivu. Il a remercié les invités d'avoir répondu à l'appel avant d'annoncer les points essentiels de la sensibilisation.

2.3.1 Exposé par le chercheur de LHAGREN-UOB

Avant de présenter la problématique dans le secteur de la pêche, le présentateur a informé aux éléments de la police lacustre que cette activité de sensibilisation a commencé en 2018 et se focalisait uniquement sur les pêcheurs. Cette année elle continue en s'étendant sur d'autres parties prenantes dans le secteur de la pêche comme la police lacustre, la force navale, les décideurs, les vendeurs et consommateurs.
Il est revenu sur les différents types de filets utilisés actuellement dans la pêche au lac Kivu en insistant sur les filets prohibés et d'autres mauvaises pratiques de pêche observées au lac Kivu. Il a montré aux policiers le pourquoi de la diminution des poissons sur les marchés en leur démontrant les causes et conséquences d'une pêche incontrôlée. Il est revenu sur le rôle de la police lacustre dans le contrôle de la pêche en les sollicitant de s'impliquer ardemment dans la surveillance, pour décourager les pêcheurs qui utilisent les filets prohibés et qui pêchent dans les zones de frayère. Il les a informés qu'un arrêté réglementant la pêche au lac Kivu est en préparation et une fois en application, il pourra servir d'outil de base de la réglementation de la pêche au lac Kivu et leur facilitera la tâche.

- **Questions**

i. Allez-vous nous appuyer dans la vulgarisation de l'arrêté, accèderons-nous à des copies, les attributions y seront-elles claires entre la police lacustre et la force navale, car souvent

il y a confusion entre nous et les éléments de la force navale dans la surveillance de la pêche.

ii. Une fois la police trouve des pêcheurs en infraction, faut-il vraiment les sensibiliser ou les arrêter et les acheminer en prison ?

iii. Comment peut-on avoir d'autres documents qui règlementent la pêche dans notre pays ?

- **Tentatives de réponses**

Les chercheurs de l'UOB, le représentant de la Force navale ainsi que la Police lacustre font partie de la commission créée pour harmoniser et finaliser l'arrêté en tenant compte des toutes les parties prenantes. Une fois l'arrêté signé, vous serez informés et aurez une copie qui vous guidera dans la surveillance. Pour ce qui est des documents règlementant la pêche, la récente charte des états membres de l'Autorité du lac Tanganyika portant mesures de gestion durable de la pêche est disponible et l'inspecteur de la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature / Province du Sud-Kivu vous l'apportera.

- **Recommandations**

- Que la surveillance soit mixte (police lacustre-force navale-ministère de la pêche-coordination de l'environnement).
- Veuillez bien revoir les attributions des éléments de la force navale et la police lacustre en précisant pour chaque groupe ses attributions dans la surveillance de la pêche.



Figure 5 : Photo de famille avec les éléments de la Police lacustre du lac Kivu

2.4. SENSIBILISATION DES PECHEURS ET VENDEUSES DES POISSONS A IBINJA

La sensibilisation des pêcheurs d'Ibinja est intervenue en date 17 Avril 2023, pour les sensibiliser sur la non utilisation des filets prohibés au lac Kivu.

2.4.1 Déroulement de la sensibilisation

Le président de la fédération des pêcheurs du lac Kivu, Monsieur MUSABA surnommé « Mwami wa lac » c'est-à-dire Roi du lac a introduit la séance par le mot de bienvenue en remerciant la délégation des sensibilisateurs d'avoir choisi l'île d'Ibinja qui représente 50% de pêcheurs du lac Kivu. Il a également reconnu le rôle que joue l'UOB dans le secteur de la pêche au lac Kivu avant de passer la parole au Chef de localité.

A son tour, le Chef de localité de Civumo dans le village d'Ibinja, Monsieur BYAMUNGU SHANGI Delphin a remercié la délégation d'avoir pensé aux pêcheurs d'Ibinja dans cette campagne de sensibilisation. Il a confirmé que 50% de pêcheurs du lac Kivu proviennent d'Ibinja, 30% d'Idjwi et 20% d'autres villages riverains du lac Kivu. Il a justifié cette grande représentation de pêcheurs d'Ibinja par la nature du sol qui n'est pas productif raison pour laquelle ils s'adonnent plus à la pêche. Il a encouragé cette campagne de sensibilisation étant donné qu'ils sont les premiers bénéficiaires des produits halieutiques du lac Kivu. Il a fait savoir que la diminution des captures des poissons est en train d'impacter négativement sur 7743 habitants que compte l'île. Parmi les 110 personnes sensibilisées à Ibinja 21 femmes vendeuses des poissons étaient présentes dans la salle.



Figure 6 : Intervention du Président de la fédération des pêcheurs du lac Kivu et le Chef de localité de Civumo/Ibinja

2. 4.2 Exposé sur les différentes menaces qui guettent le secteur de la pêche au lac Kivu

Prenant la parole, le présentateur a rappelé aux participants l'objectif de la visite qui est de sensibiliser les pêcheurs qui utilisent encore les filets prohibés. Il les a montrés qu'ils représentent un grand nombre de pêcheurs au lac Kivu et donc responsables de la diminution du stock des poissons en utilisant les filets prohibés et les mauvaises pratiques de pêche. Il a insisté sur les filets de petites mailles (inférieures à 10 mm et le filet moustiquaire) qui capturent les alevins et les juvéniles mais aussi la pêche dans les frayères. Il a démontré que ces pratiques de pêche sont à la base de la diminution des poissons au lac tel qu'ils l'observent actuellement dans leurs captures. Si cela continue, la situation risque de s'empirer encore car dans les années nonante, 30 minutes suffisaient pour avoir plusieurs kilos de poissons *Limnothrissa miodon (*Sambaza), aujourd'hui il est difficile d'atteindre 10kg après toute une nuit de pêche.

Il avait ajouté que cette campagne de sensibilisation concerne aussi les décideurs, la police lacustre, la force navale et les autres pêcheurs car chacun a un rôle à jouer pour renverser la tendance. Il avait également informé que le projet d'arrêté est en cours et n'attend que la signature du gouverneur pour servir d'outil de base de la réglementation de la pêche au lac Kivu. Après l'exposé du chercheur, le chef de Bureau Mr. Innocent a relevé les forces et les faiblesses des pêcheurs en leur demandant de ne pas pêcher dans les baies et zones de frayères et de respecter la période de fermeture de la pêche qui sera bientôt connue dans l'arrêté. Il les a rappelés que les poissons ont actuellement tendance à migrer du côté rwandais à cause des menaces du côté congolais sur le lac Kivu. Il a fini en disant que le défi à relever est encore énorme et nécessite l'implication de tous.



Figure 7 : Quelques images de sensibilisation des pêcheurs et vendeuses des poissons à Ibinja

- **Questions**

Des questions ont été adressées particulièrement à Mr. Innocent, Responsable du service de monitoring à la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature / Province du Sud-Kivu après son intervention. Les pêcheurs ont ainsi voulu savoir :

1. Pourquoi l'Etat permet-il la pluralité des associations de pêcheurs à œuvrer au lac ?
2. Avec quel service étatique les présidents des pêcheurs doivent-ils collaborer pour la surveillance lors de la fermeture de la pêche ?
3. Entre les pêcheurs qui achètent les matériels à Bukavu et le gouvernement qui permet leur entrée à la frontière, qui est fautif ?
4. On me ravit un filet prohibé, ensuite on me contraint de le récupérer moyennant une amande ou caution, cette façon de faire protège-elle le lac Kivu ?
5. Pourquoi les éléments de la force navale tracassent-ils les pêcheurs au lac Kivu ?

Prenant la parole, Mr Innocent a fait savoir aux pêcheurs que celui qui utilise un filet prohibé et celui qui le vend sont tous coupables. Les autorités ayant la pêche dans leurs attributions ont un projet de mise à la disposition des pêcheurs des filets certifiés. Il a ajouté en disant que la vente des engins de pêche n'est pas totalement contrôlée, raison pour laquelle on retrouve des filets prohibés dans les mains de pêcheurs. Il a expliqué aux pêcheurs que tous les filets prohibés ne proviennent pas de l'extérieur en donnant l'exemple du filet moustiquaire. Il leur a demandé de faire tout pour arrêter avec son utilisation et décourager les autres qui l'utilisent.

2.4.3 Quelques résolutions

Une collaboration dans la surveillance et la fermeture du lac sera observée entre les chefs des localités d'Ibinja, le président des pêcheurs, la force navale et la police lacustre sous le patronage de la Coordination Provinciale de l'Environnement. Au lac Kivu il y a plusieurs tracasseries dans le secteur de la pêche à cause de multiplicité des services de l'état, un seul service sera maintenu pour éviter ces conflits. Le chef du Village et le Président des pêcheurs ont promis de s'impliquer personnellement pour éradiquer l'utilisation des filets moustiquaires par les pêcheurs d'Ibinja, et lutter contre les autres mauvaises pratiques de pêche.

Le mot de clôture a été prononcé par chef du village qui a vivement adressé ses remerciements aux chercheurs de l'Université Officielle de Bukavu, au Responsable du service de monitoring à la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature/Sud-Kivu et au Président de la fédération des pêcheurs du lac Kivu, avant la photo de famille. Commencée à 10h45', l'activité a pris fin à 14h30.



Figure 8: Photo de famille avec quelques pêcheurs et vendeuses des poissons à Ibinja

2.5. SENSIBILISATION DES ELEMENTS DE LA FORCE NAVALE

En date du 21 Avril 2023, les éléments de la force navale ont été sensibilisés sur la lutte contre l'usage des engins et pratiques de pêche prohibés au lac Kivu ainsi que les causes et conséquences. Trois points étaient à l'ordre du jour ; la présentation du chercheur et le rappel de certaines lois de la conservation par Mr. Innocent et enfin les questions avec une tentative des réponses et suggestions.

2.5.1 Présentation des chercheurs et sensibilisateurs

Sous la modération de l'inspecteur provincial de la pêche au Sud-Kivu, les chercheurs-sensibilisateurs s'étaient présentés en présence des éléments de la force navale affectés au lac Kivu, suivi de la distribution des dépliants.

2.5. 2 Exposé du motif

Le présentateur a commencé par présenter l'une des missions du Laboratoire LHAGREN-UOB qui est la protection des ressources naturelles avant de présenter la problématique de la pêche au lac Kivu. Il est revenu sur les différents types de filets prohibés utilisés actuellement dans la pêche au lac Kivu ainsi que d'autres mauvaises pratiques de pêche. Il a sensibilisé les participants en leur montrant que les filets prohibés et mauvaises pratiques de pêche sont à la base de la diminution des poissons au lac Kivu, observée actuellement et qui pourra conduire à l'insécurité alimentaire.

Il les a parlé des rumeurs qui circulent selon lesquelles les alevins des poissons sont aussi pêchés aux alentours de la base des forces navales, raison de plus pour laquelle ils doivent s'impliquer

pour décourager ces pratiques. Il est revenu sur les études récentes du Professeur AKONKWA Désiré qui prouvent que les stades de première capture sont en moyenne inférieurs au stade de première maturité sexuelle chez la plupart des espèces de poisson du lac Kivu. Il a fait savoir que les pêcheurs, vendeurs et consommateurs des poissons immatures sont tous responsables de la diminution des poissons au lac Kivu.

Les éléments de la force navale présents au lac dans la surveillance doivent ainsi jouer un rôle important dans la surveillance pour lutter contre l'utilisation des filets prohibés. Il les a informés que cette activité de sensibilisation a commencé en 2018 et se focalisait uniquement sur les pêcheurs et que pour cette année elle tient compte d'autres parties prenantes dans le secteur de la pêche comme la police lacustre, la force navale, les décideurs, les vendeurs et consommateurs des poissons, pour espérer palier à ce problème.

2.5.3 Rappel de certaines lois par le chef de Bureau de la division de l'environnement

Monsieur Innocent BAYUBASIRE a rappelé aux participants qu'en RD Congo depuis longtemps, il existe des lois qui régissent la gestion de l'environnement en commençant par la constitution, etc. Il a ainsi attiré leur attention sur le fait que :

- Le décret organique sur la pêche existe depuis 1937, interdisant la pêche aux alevins en évitant les baies et les zones de frayère. Cependant, il n'existe pas un arrêté spécifique concernant la pêche au lac Kivu, surtout que les réalités actuelles ne sont plus identiques à celles de l'époque dans cet écosystème lacustre.
- Les zones de frayère ou parcs aquatiques doivent être surveillés en y interdisant les activités de pêche.
- Il est strictement interdit de couper les roseaux et autres macrophytes, pour le bien-être du lac et des poissons.
- La fermeture du lac pendant une certaine période doit être observée par tous pour un repos biologique des poissons.

Concernant la pêche des alevins des poissons avec les filets moustiquaire, Mr. Innocent BAYUBASIRE a demandé au commandant des forces navales de vérifier ces rumeurs qui circulent sur l'implication de certains de ses éléments.

Ayant pris la parole, le commandant de la Force Navale a fait savoir qu'ils sont toujours étonnés chaque fois de ces rumeurs et accusations. Il a promis de s'impliquer personnellement et que si l'un de ses éléments est attrapé il sera sanctionné sévèrement. Il a demandé au Chef de bureau Mr. Innocent et aux autres décideurs de faire de leur mieux pour mettre l'ordre dans le secteur de la pêche. Il a promis que lui et ses éléments sont prêts à accompagner les décideurs pour sauver la production halieutique du lac Kivu, une grande source des protéines animales de la population riveraine.



Figure 9 : Sensibilisation des éléments de la force navale à la base navale de Bukavu

2.5. 4 Préoccupations des participants

Les participants ont saisi cette occasion pour poser les questions suivantes :

- Avez-vous commencé à sensibiliser les pêcheurs ?
- Pourquoi il y a-t-il plusieurs services sur le lac Kivu ?
- Quelle est votre réaction lorsqu'un soldat est tabassé ou attaqué par les pêcheurs ?
- Quel est le devenir ou le sort des matériels que le bureau de l'environnement ravit aux pêcheurs ?

2.5.5 Suggestions et recommandations des participants

- Ne pas privatiser l'octroi des permis de pêche et la perception des taxes dans le secteur de la pêche au lac Kivu.
- Songer déjà à une loi réglementant les activités de pêche au lac Kivu qui sera meilleure qu'un arrêté.
- Eviter de confier la surveillance de la pêche et des zones de reproduction des poissons aux pêcheurs et civiles.
- Sensibiliser et identifier les importateurs et vendeurs des filets utilisés au lac Kivu.

Le mot de clôture a été prononcé par le Colonel Rachid qui a vivement remercier les chercheurs de l'Université Officielle de Bukavu du service qu'ils sont entrain de rendre à la communauté en Générale et à la population de la ville de Bukavu en particulier. Commencé à 10h00', l'activité a pris fin à 13h00.



Figure 10 : Photo de famille avec les éléments de la force navale à la base navale de Bukavu

2.6. Emissions radio à l'endroit des pêcheurs, vendeurs et consommateurs des poissons du lac Kivu

Au total 16 émissions et rediffusions des émissions ont été produites en raison d'une émission par semaine à la Radio Maendeleo de 13h à 13h 30' à l'intention des de la population riveraine. Pendant l'émission il était question de s'adresser aux auditeurs, plus particulièrement aux consommateurs et vendeurs des poissons immatures en insistant sur cette problématique dans le secteur de la pêche au lac Kivu avec la diminution des poissons sur le marché.

Les présentateurs, Mr. Innocent et les chercheurs de l'UOB ont montré que l'achat, la vente et la consommation des poissons immatures est une manière d'encourager les pêcheurs qui utilisent les mauvais engins et pratiques de pêche. Quelques détails ont été ainsi donnés au cours de l'émission pour reconnaitre facilement la taille (longueur) de quelques poissons immatures comme le Kambale (*Clarias*) et le Sambaza (*Limnothrissa miodon*), etc.



Figure 11 : Emissions radio animées par les chercheurs de l'U.O. B et le responsable du service de monitoring à la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature/Sud-Kivu.

3. CONCLUSION

L'Université Officielle de Bukavu en collaboration avec la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature / Province du Sud-Kivu ont poursuivi la sensibilisation pour lutter contre la diminution de stock halieutique au lac Kivu dans le sous bassin de Bukavu.

Contrairement aux campagnes de sensibilisation de 2018, celle de 2023 a tenu compte d'autres parties prenantes telles que les décideurs dans le secteur de la pêche, les éléments de la force navale et police lacustre impliqués dans les surveillances de la pêche, les vendeuses et consommateurs des poissons immatures. Cette activité a permis de réunir les décideurs dont ceux du gouvernorat, des ministères et divisions provinciaux de l'environnement, pêche et élevage, ce qui a accéléré le projet d'arrêté sur la règlementation de la pêche au lac Kivu et qui prévoit la fermeture de la pêche pour palier à la problématique de la diminution des poissons au lac Kivu.

L'activité de sensibilisation des pêcheurs complète celle de 2018 qui s'était limitée sur les pêcheurs résidant à Bukavu. Pour 2023, 40 pêcheurs de Kazingo dans le territoire de Kabare et 110 pêcheurs d'Ibinja dont 21 femmes dans le territoire de Kalehe, ont été sensibilisés. Actuellement au sein de chaque association, les pêcheurs surveillent eux-mêmes ceux qui utilisent les filets moustiquaires pour les ravir et les bruler. La première rencontre avec les éléments des forces navales et police lacustre a permis de les impliquer directement dans la lutte contre l'utilisation des engins de pêche prohibés au lac Kivu. Il a été impossible d'avoir le nombre exact des éléments de la police lacustre

et force navale qui interviennent au lac Kivu dans le secteur de la pêche, les commandants ont voulu garder cette information confidentielle dans le cadre de la sécurité. Ils ont tout simplement précisé que chaque base est représentée et que le même message va parvenir aux autres éléments. Les échanges ont ainsi permis d'enrichir cet arrêté qui sera bientôt signé et qui va beaucoup aider dans la règlementation de la pêche et la réduction les tracasseries observées dans ce secteur.

4. LES INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES

- Une réduction de 70 % de l'utilisation du filet moustiquaire qui capture les alevins et juvéniles des poissons dans le sous bassin de Bukavu au lac Kivu.
- La disparition complète sur le marché de vente des juvéniles de Clarias et à 80% diminution de la vente de alevins des *Limnothrissa miodon* et *Haplochromis spp.*
- La finalisation de la rédaction de l'arrêté réglementant la pêche au lac Kivu et déposé au ministère de la pêche et au gouvernorat pour signatures.

5. PERENNISATION DES ACTIVITES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En attendant la signature de l'arrêté spécifique aux réalités du lac Kivu dans le secteur de la pêche, les surveillances continuent. Dans les marchés, le contrôle de poissons immatures et alevins continue ainsi que les sensibilisations à la radio Maendeleo chaque jeudi de 13h°° à 13h$^{30'}$. Aussi, les processus sont déjà en cours pour rendre disponible la version électronique de ce rapport important sur le site CHM-RD Congo.

Une fois l'arrêté signé, il sera nécessaire d'entamer une campagne pour la vulgarisation auprès de tous les pêcheurs et autres parties prenantes cibles.

Avec les campagnes de sensibilisation de 2018 et 2023, il y a lieu d'estimer que 90% des associations des pêcheurs œuvrant dans le bassin de Bukavu ont été sensibilisées et 310 pêcheurs soit 40% dans le sous bassin de Bukavu.

Il est ainsi nécessaire de poursuivre la sensibilisation des pêcheurs en dehors du bassin de Bukavu, à Idjwi et Kalehe, qui représentent également 50% des pêcheurs du nord du lac Kivu.

6. BUDGET INDICATIF

Projet : Lutte contre la dimunition de stock halieutique au lac Kivu dans le sous bassin de Bukavu						
Libellé de la dépense	USD	Taux change	Total en Euro	CEBioS Euros	Contribution locale Euros	Controle
Activité 1 : Organisation d'un atelier d'échange						
Paiement conception et multiplication des dépliants	202	0,95	212,63 €	212,63		212,63
Remboursement transport lors de l'échange avec les décideurs po	500	0,95	526,32 €	526,32		526,32
Total *Catégorie activité 1*			**738,95 €**	**738,95 €**	**0,00 €**	**738,95 €**
Activité 2: Sensibilisation						
Paiement traduction du dépliant en Kiswahili	152	0,95	160,00 €	160		160
Remboursement transport sensibilisation des pêcheurs à Kazingo	250	0,95	263,16 €	263,16		263,16
Remboursement transport sensibilisation des pêcheurs à Ibinja	300	0,95	315,79 €	315,79		315,79
Remboursement transport sensibilisation de la police lacustre	190	0,95	200,00 €	200		200
Remboursement transport sensibilisation des éléments de la Forc	190	0,95	200,00 €	200		200
Total *Catégorie activité 2*			**1 138,95 €**	**1 138,95 €**	**0,00 €**	**1 138,95 €**
Activité 3: Production des émissions et spot						
Production des émissions radio et diffusion du spot bublicitaire	400	0,95	421,05 €	421,05		421,05
Total *Catégorie activité 3*			**421,05 €**	**421,05 €**	**0,00 €**	**421,05 €**
Activité 4 : Rédaction du rapport						
Rédaction du rapport	116	0,95	122,11 €			0
		0,95	0,00 €			0
Total *Catégorie activité 4*			**122,11 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL			**2 421,05 €**	**2 298,95 €**	**0,00 €**	**2 298,95 €**

Fait à Bukavu, le 10 octobre 2023
Pour le LHAGREN-UOB,

Dr. AKONKWA BALAGIZI Désiré
Professeur Associé